

EURO-INDEX sprl
Leuvensesteenweg 607
1930 Zaventem

Tél.: 02 - 757 92 44
Fax: 02 - 757 92 64




E-mail: info@euro-index.be
Internet: www.euro-index.be



Notice technique

CAPBs[®] sens AQ



-  Lire la notice avant la mise en route !
-  Respecter les consignes de sécurité !
-  Conserver la notice technique pour une utilisation ultérieure !

1 À propos de cette notice technique

Cette notice technique décrit les capteurs CAPBs (également dénommé "CAPBs sens" dans ce document). Les capteurs CAPBs ne peuvent pas être utilisés sans une poignée de base CAPBs STm associée. Une poignée de base CAPBs STm combinée avec un CAPBs sens forme un instrument de mesure (également dénommé "CAPBs" dans ce document) Cette notice technique fait partie du produit.

- ▶ Lire cette notice technique avant la mise en route.
- ▶ Conserver cette notice technique aussi longtemps que l'appareil est en service et la laisser à disposition pour une utilisation ultérieure.
- ▶ Transmettre cette notice technique aux propriétaires ou utilisateurs successifs de l'appareil.

Si vous pensez que ce mode d'emploi contient des erreurs, des incohérences, des ambiguïtés ou d'autres questions, contactez le fabricant avant d'utiliser l'instrument de mesure.

Le mode d'emploi est protégé par le droit d'auteur et ne peut être utilisé que dans les conditions prévues par la législation du droit d'auteur correspondante. Nous nous réservons le droit de modifications.

Le fabricant ne sera pas rendu responsable, sous quelque forme que ce soit pour les dommages directs ou indirects résultants du non-respect de ces instructions d'utilisation ou du non-respect des directives, règlements et normes et toutes autres exigences réglementaires applicables sur le site d'utilisation de l'instrument.

2 Sécurité

2.1 Les messages de sécurité et catégories de danger

Ces instructions de service contiennent des messages de sécurité pour vous avertir des dangers et des risques potentiels. Outre les instructions fournies dans ce mode d'emploi, vous devez vous conformer à toutes les directives, normes et réglementations de sécurité en vigueur sur le site où est utilisé l'instrument de mesure. Vérifiez que vous êtes familiarisé avec toutes les directives, normes et règlements de sécurité et assurez-vous d'utiliser l'instrument de mesure en conformité avec eux.

Les messages de sécurité dans ce mode d'emploi sont mis en évidence avec des symboles et des messages d'avertissements. Selon la gravité d'un danger, les messages de sécurité sont classés selon différentes catégories de danger.

DANGER



Le type et la source du danger sont présentés ici.

- ▶ Les précautions à prendre pour éviter les risques sont indiquées ici.
- Les conséquences du non-respect des instructions sont indiquées ici.
-



2.2 Applications

Ces instruments de mesure sont destinés à des mesures de la qualité de l'air dans le domaine du chauffage, de la ventilation, de la climatisation (CVC) ou d'applications équivalentes.

Lors de l'utilisation de l'instrument de mesure, effectuer tous les travaux et toutes les autres activités en relation avec le produit en conformité avec les conditions spécifiées dans les instructions d'utilisation, ainsi que toutes les directives, normes et réglementations de sécurité en vigueur sur le site d'utilisation du produit.

2.3 Applications non conformes

L'appareil de mesure ne doit jamais être utilisé dans les cas suivants et pour les fins suivantes:

1. Utilisation en extérieur non protégé
2. Utilisation dans une atmosphère dangereuse et/ou atmosphère potentiellement explosive (Zone ATEX) :
Si le produit est utilisé dans des zones dangereuses, des étincelles peuvent causer des dégâts, des incendies ou des explosions.
3. Utiliser en dehors des spécifications techniques et des valeurs limites
4. Applications entrants dans la directive européenne sur les instruments de mesure MID
5. Applications impliquant des substances dangereuses, à moins que toutes les directives, normes et règlements de sécurité applicables ne puissent être respectées
6. Les applications impliquant des exigences particulières en matière d'hygiène, telles que, par exemple, les industries de l'alimentation et des boissons, l'industrie pharmaceutique, l'industrie de la biotechnologie...
7. Les applications à des fins de préservation de santé ou d'assistance vitale, telle une technologie médicale.

2.4 Personnel qualifié

Seules les personnes dûment formés qui connaissent et comprennent le contenu de ces instructions de service et tous les autres documents pertinents concernant l'instrument de mesure sont autorisées à travailler avec cet instrument de mesure. Ces personnes doivent avoir suffisamment de formation technique, des connaissances et de l'expérience et être en mesure de prévoir et de détecter les dangers potentiels qui peuvent être causés par l'utilisation de l'instrument de mesure. Toutes les personnes travaillant avec l'instrument de mesure doivent être parfaitement familiarisées avec toutes les directives, les normes et les règles de sécurité qui doivent être respectées pour effectuer un tel travail.

2.5 Modification du produit

Toute modification du produit risque de générer des indications ou un fonctionnement erroné. La modification du produit est donc pour des raisons de sécurité interdite.



2.6 Utilisation de pièces détachées et accessoires

L'utilisation d'accessoires ou pièces détachées non-conformes peut provoquer des dégâts à l'instrument de mesure.

↳ N'utilisez que des accessoires et pièces détachées d'origine provenant du fabricant.

2.7 Responsabilité

La responsabilité d'EURO-INDEX ou la garantie ne pourra pas être engagée pour des dommages ou conséquences résultants d'une inobservation des dispositions, conseils ou directives de la notice technique.

Le fabricant et le distributeur ne sont pas responsables des coûts ou dégâts provoqués par l'utilisateur ou un tiers lors d'une utilisation mauvaise ou inadéquate ou lors d'un défaut provoqué par le raccordement d'un appareil inapproprié sur la sortie de l'instrument de mesure. Aucune responsabilité ne pourra être invoquée, ni auprès du fabricant, ni auprès du distributeur en cas d'utilisation non conforme.

La responsabilité d'EURO-INDEX ne pourra être engagée en cas d'erreur d'impression.

2.8 Information de sécurité

ATTENTION



Utilisation incorrect de l'instrument de mesure.

- ▶ Effectuer une évaluation des risques en fonction de la demande prévue, selon une méthode d'évaluation des risques approuvée.
- ▶ Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées, en fonction des résultats de l'évaluation des risques.
- ▶ Mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité conformément aux conditions spécifiées dans le mode d'emploi ainsi qu'avec toutes les directives, normes et règles de sécurité applicables sur le site d'opération de l'instrument de mesure et vérifier que tous les risques résultant de substances dangereuses et tous autres risques sont exclus lors de l'utilisation de l'instrument de mesure.

Le non-respect de ces instructions peut entraîner la mort, des blessures graves et des dommages matériels.

3 Spécifications techniques

3.1 Homologations, conformités

- EMC Directive 2014/30/EU
- RoHS Directive 2011/65/EU
- WEEE Directive 2012/19/EU



3.2 CAPBs sens AQ20 : Qualité d'air



Parametre	AQ20
Plage de mesure CO ₂ eq TCO ₂ eq	450 ... 2000 ppm (relative) 125 ... 600 ppb (relative)
Mesure principe	Semiconducteur (Oxyde métallique)
Intervalle de mesure	En continue
Résolution CO ₂ eq TCO ₂ eq	1 ppm 1 ppb
Unités	ppm / ppb
Temps de préchauffage	< 6 minutes
Température de fonctionnement	0 °C à +40 °C
Température de stockage	-20 °C à +60 °C
Humidité	0 ... 95 % hr, sans condensation
Dimensions L x l x P [mm]	58 x 42 x 35
Autonomie avec CAPBs STm	Jusqu'à 60h de fonctionnement
Application	Contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiment



4 Fonctionnement

Lorsque le CAPB est allumé, l'instrument de mesure effectue un étalonnage à zéro. L'étalonnage à zéro doit être effectué à l'air frais avec une concentration en CO₂ d'environ 400 ppm et une concentration de TCOV d'environ 125 ppb.

Mesure incorrect de l'instrument de mesure.

Lorsque le CAPB est allumé, l'instrument de mesure effectue un étalonnage de son capteur.

REMARQUE



- ▶ Si vous souhaitez effectuer une mesure, vérifiez que vous allumez l'instrument de mesure à l'air frais avec une concentration de CO₂ d'environ 400 ppm et une concentration de TCOV d'environ 125 ppb.

Le non-respect de ces instructions peut entraîner des dommages matériels.

5 Maintenance

L'instrument de mesure ne contient pas de pièces détachées pouvant être remplacées ou réparées par l'utilisateur.

Avant d'effectuer une mesure, effectuez une inspection visuelle des CAPBs. Ne pas utiliser d'instruments de mesure présentant un défaut visuel évident.

- Nettoyez l'instrument de mesure après chaque utilisation. Utilisez un chiffon sec et sans peluches pour le nettoyer.
- Utilisez un chiffon légèrement mouillé pour éliminer les salissures qui ne peuvent pas être enlevées avec un chiffon sec.
- Ne pas utiliser de produits chimique pour le nettoyage.

L'instrument de mesure CAPB doit être entretenu par le fabricant ou par un point de service autorisé à intervalles réguliers. Les intervalles de tests dépendent, entre autres, des exigences légales et réglementaires.

6 Défaut

Si une réparation de l'appareil est nécessaire, celle-ci, pour des raisons de sécurité, ne doit être effectuée que par un technicien qualifié.

Problème	Cause possible	Procédure
L'appareil ne s'allume pas	Les piles sont usées	▶ Changer les piles
Pas d'indication	Capteur inopérant	▶ Retourner l'appareil à EURO-INDEX
Autres dysfonctionnements !	-	▶ Retourner l'appareil à EURO-INDEX



7 Mise hors service et élimination



Pour protéger l'environnement, ne pas éliminer cet appareil avec les déchets ménagers non triés. Éliminer l'appareil en fonction des circonstances locales.

8 Garantie

Consultez nos conditions générales de vente sur www.euro-index.be ou votre contrat d'achat pour plus d'informations sur la garantie.

9 Adresses

Les instruments LIGNE BLEUE sont produits par :

SYSTRONIK
Elektronik u. Systemtechnik GmbH
Gewerbstrasse 57
D-88636 Illmensee
Tél.: +49-7558-9206-0
Fax: +49-7558-9206-20
E-mail: info@systronik.de
Internet: www.systronik.com

Les adresses de nos filiales dans le monde entier sont accessibles sur Internet sous : www.systronik.com



10 Déclaration de conformité

EG-Konformitätserklärung

Messtechnik für Industrie und Umwelt

SYSTRONIK

Messtechnologie

EC Declaration of Conformity * Certificat de conformité CE * Dichiarazione di conformità CE

Als Hersteller erklären wir hiermit, dass unser Produkt
We declare that our product * Nous déclarons que notre produit * Dichiariamo che nostro prodotto

CAPBs®

TK10 TK11 TK20 TK30 TK35 TK40 TK50 FP10 AQ20 AQ21 PT70
PS10 PS20 PS22 PS33 PS35 PS40 PS41 PS42 PS60 PS61 PS62
GS10 RH80 CO30 FT20 (FlowTemp ST) & ST/STm (BG10)

mit den Vorschriften folgender europäischer Richtlinien übereinstimmt
conforms to * conforme avec * conforma a

2014/30/EU
2014/30/EU

Elektromagnetische Verträglichkeit
EC directive electromagnetic compatibility

EN 301 489-17 V2.2.1
EN 60950-1:2006 +A11:2009 +A12:2011 +A1:2010 +A2:2013
EN 62479:2010
EN 61000-6-1
EN 61000-6-3:2007+A1:2011 +AC:2012
EN 50270-1

2011/65/EU
2011/65/EU

Beschränkung der Verwendung gefährlicher Stoffe (RoHS)
Restriction of the use of certain hazardous substances (RoHS)

2012/19/EU
2012/19/EU

Elektro- und Elektronik-Altgeräte (WEEE)
Waste Electrical and Electronic Equipment (WEEE)

CAPBs®

ST/STm (BG10)

2014/53/EU
2014/53/EU

ETSI EN 300 328 V.1.9.1
ETSI EN 300 328 V.1.9.1

Funkgeräte-Richtlinie (RED)
Radio Equipment Directive (RED)

Illmensee, den 21.02.2017

Dipl.-Ing. (FH) Richard Skoiberla
- Geschäftsführer / Managing Director -

SYSTRONIK Elektronik und Systemtechnik GmbH • Gewerbestraße 57 • D - 88636 Illmensee
Tel.: +49 (0) 7558 9206 - 0 • Fax: +49 (0) 7558 9206 - 20 • E-Mail: info@sysstronik.de • Website: www.sysstronik.com